

Département
des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Arrondissement de DIGNE

Canton de DIGNE LES BAINS



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MALIJAI
04350

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le 28 avril à 18 heures 45,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, DURAND Simone, BERTORELLO Sylvie,
BERNARD Myriam, AILLAUD Karine, BRY Claire, ROBERT-IMBERT Carole, Messieurs GON-
CALVES Gilles, HOLIET Samuel, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, DELAROUX Lionel, REYNIER-
MONTLAUX Jean-Christophe, ABBES Loïc, VARCIN Alexandre, CHATARD Gilles.

Absents excusés : M. BONO Vicente, Mme MIOTTO Lucie

Procurations : M. BONO Vicente donne procuration à M. GONCALVES Gilles.

M. HOLIET Samuel a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Col-
lectivités Territoriales.

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H 45

Le conseil municipal observe une minute de silence en hommage à M. Guy Julien, qui a été adjoint délégué aux finances.

Madame le Maire procède à l'appel des conseillers et annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

M. Samuel HOLIET est désigné secrétaire de séance

Le procès-verbal du 31 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant une modification du règlement de copropriété du bâtiment sis avenue Arthur Roux. Accord unanime.

POINT N°1 : COMPTE-RENDU DE DELEGATION

Madame le Maire rend compte des délégations qu'elle a exercées.

1-1 LOCATION

Madame le Maire n'a pas exercé sa délégation.

1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES

Madame le Maire n'a pas exercé sa délégation.

1-3 DROIT DE PREEMPTION

Madame le Maire a renoncé au droit de préemption pour 5 dossiers :

- Mme PESCE Danielle, pour la parcelle AD 393, 2bis avenue Cante Grillet, au profit de M GALVEZ GERINI Mathias.
- M. BAUDINO Alvaro pour les parcelles B 835 et B 847, 3 impasse de la Source, au profit de M. BAQUIER Rémy.
- M. et Mme JULIEN Guy et Maryse pour la parcelle AD 437, 25 impasse du Barrage, au profit de M. et Mme FERRER Anthony et Roxane.
- M. et Mme Nicolle Jean-Pierre et Michèle pour les parcelles B 854, B856, et B850, 44 place des Gîtes, au profit de Mme CHARLOVIN Elise.
- Mme ISOARD Isabelle pour les parcelles AB 550 et AB 549, 51 impasse du Vièrard, au profit de M. DOMENGE Logan et Mme MARTORANA Vanessa.

POINT N°2 : AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de fonctionnement 2025 est excédentaire de 590 331.32 €.

Le résultat d'investissement 2025 est déficitaire de 50 643.05 €.

Madame le Maire propose d'affecter 250 624.32 € en fonctionnement, et 339 707 € en investissement pour couvrir les restes à réaliser.

M. Chatard demande la composante des 250000 € car la commune a fait un emprunt de 530000 €, il n'est pas opposé à l'emprunt mais les documents ne détaillent pas la composante.

Madame le Maire précise que la composante des 250000 € est détaillée dans les documents budgétaires remis. Il n'y a pas de rapport immédiat entre un prêt et l'affectation des résultats, qui permet d'assurer la trésorerie. La commune est actuellement endettée pour 17 années, avec un endettement de 399 € par habitant, ce qui est très inférieur à la moyenne nationale. Toute commune en dessous de 800 €/habitant est considérée comme ayant un endettement faible. Par ailleurs, il faut regarder l'étalement de la dette sur les années à venir. Un prêt important se termine en 2027. Les 250000 € couvrent les annuités d'emprunt, c'est-à-dire les 100000 € inscrits dans le budget. La capacité de la commune à emprunter reste très importante.

Voté à l'unanimité.

POINT N°3 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire rappelle les taux 2025 :

Taxe d'habitation : 9,38%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 49.69%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 99.72%

Elle propose de maintenir ces taux pour 2026.

Voté à l'unanimité.

POINT N°4 : FONGIBILITE DES CREDITS

Madame le Maire propose de l'autoriser à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Voté à l'unanimité.

POINT N°5 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Dans un environnement marqué par une inflation croissante et des dotations de l'État toujours contraintes, sachant que la commune de Malijai ne sera pas impactée par le dispositif du DILICO, la commune doit adopter des mesures financières prudentes et réfléchies pour garantir la stabilité et la pérennité de ses services, tout en préservant sa capacité à investir dans des projets structurants. La hausse des prix impacte directement le budget communal, rendant indispensable une gestion rigoureuse des ressources et une

priorisation des dépenses, sans compromettre la qualité des infrastructures, des équipements et des services rendus à la population.

Entre crises économiques, politiques et les tensions démocratiques, tant sur la scène nationale qu'internationale, notre commune continue d'allier résilience et initiatives.

Grâce à une gestion rigoureuse, des choix réfléchis et une écoute attentive, nous continuons à répondre aux attentes et aux besoins de chaque habitant, avec détermination.

Le budget présenté ce soir en est la preuve concrète : chaque euro est alloué avec soin pour servir l'intérêt général et préparer un avenir plus serein pour tous.

Ensemble, nous prouvons que même dans les périodes d'incertitude, l'engagement et la solidarité locale font la différence.

Il est issu d'un budget concerté organisé autour de groupe de travail dans tous les domaines et portant réflexion, analyse du besoin et solution. La diversité des expertises a enrichi la réflexion budgétaire. Cette approche collaborative permet des choix éclairés, alignés sur les besoins réels de la population.

Une attention particulière à la capacité contributive des habitants

Dans ce contexte inflationniste, il est essentiel de rester attentif à la situation financière des concitoyens, en équilibrant les besoins de la collectivité avec les réalités économiques des ménages. Le choix de **ne pas augmenter les impôts** sur cette année 2026 est une décision forte, visant à soulager le budget des habitants face à la hausse du coût de la vie.

Le budget communal, un outil au service des projets

Le budget de la commune n'est pas une simple ligne de dépenses : c'est un **levier d'action** pour concrétiser des projets qui contribue à la qualité du cadre de vie des Malijaiens.

La section fonctionnement : des services

a) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 422 651.65 €.

Une provision de 110 000 euros est affectée à la reconstitution budgétaire de l'année N+1.

Les charges du personnel (1 299 000 €) : salaires, hausse des cotisations sociales (3 points supplémentaires sur 3 ans pour la CNRACL), avancements de grade, et adaptation aux besoins croissants

Le budget formation des agents

Les chèques déjeuners

La consultation réalisée en 2025 sur l'assurance statutaire des agents a permis une économie de 30 000 € (Relyens).

	BP 2026
Chapitre 12	1 299 000
Atténuation des charges	31 500
Convention Gestion Agglo (rbt)	41 533
Financement CAF	11 000
Montant total	1 214 967

	31/12/2024	31/12/2025
Effectifs ETP	29.2	27.45
dont administratif	6.2	6.2
Police	1	1
technique	9	7
entretien		
écoles cantine ALSH Club	13	13.25

Les dépenses liées au personnel communal représentent des **investissements humains** qui permettent de proposer des services essentiels.

Service aux familles : un accompagnement renforcé

- **Cantine scolaire** : Un service indispensable pour les familles, avec une **hausse de la fréquentation** soit 130 enfants accueillis par jour. 18 600 repas servis par an.
- **Périscolaire (péri)** : Un espace éducatif et ludique pour les enfants, permettant aux parents de concilier vie professionnelle et familiale.
- **ALSH** : Des activités pédagogiques variées pour les enfants pendant les vacances et les temps libres.
- **Club jeunes** : Un lieu d'échange, d'apprentissage et de socialisation pour les adolescents.

Services administratifs et techniques : fluidité et sécurité

- **État civil** : Un service de proximité pour les démarches administratives (naissances, mariages, décès).
- **Urbanisme** : Accompagnement des projets de construction, de rénovation, et de développement durable.
- **Communication (service com)** : Une information claire et accessible pour tous les habitants.
- **Accompagnement des associations** : Soutien administratifs aux initiatives locales, culturelles, sportives et solidaires.
- **Gestion du cimetière**

Services techniques et de sécurité

- **Service technique** : Entretien des espaces publics, des routes, des bâtiments communaux, et gestion des équipements, gestion des logements communaux, entretien du canal, l'entretien du cimetière, la gestion des conformités des installations et l'application des réglementations (ERP, ...)
- **Police municipale** : Sécurité, prévention,

Les charges à caractères général et de gestion courante

Comprend les charges de structures fixes dont les fluides et des charges en lien à des projets. Les plus gros postes étant :

- **L'Énergie** : malgré les efforts de transition (extinction de l'éclairage public), les coûts restent élevés, nécessitant une gestion proactive.

Energie Electricité	110 000 €
Combustible /carburant	11 000 €

- **Assurances 36 000 euros** : hausse des primes, imposant un renforcement des dispositifs de prévention.

Comprenant des budgets spécifiques de fonctionnement par domaine

Ecole élémentaire	10 400 € + 7000 € école de musique
Ecole Maternelle	6 100 € + 5 000€ école de musique
ALSH extra en convention	4 800 € +6700 €agglo
Cantine	90 000 €
Club jeunes	14 400 + enveloppe du séjour
Service technique	161 500 euros - le carburant, les fournitures de petit équipement, les vêtements de travail, les locations mobilières, les entretiens de bâtiments de voiries, de réseaux, de terrain de matériel la maintenance et le nettoyage des locaux, la déco du village, le fleurissement,
Marché de Noel	30 000 euros
Subvention aux associations	41 000 euros
CCAS	15 000 euros

b) Recettes de fonctionnement 2 422 651.65 €

Elles proviennent des impôts locaux, des dotations de l'État (en baisse) et des recettes liées aux prestations (cantine, centres de loisirs, logements etc.), à diverses subventions

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, soit une épargne nette qui permet à la commune d'assurer la reconstitution de la provision budgétaire et de financer des projets.

Résultats 2025 :

- Excédent brut : 590 331,32 €
- **Épargne nette : 250 624,32 €**

Ce résultat est le fruit d'une maîtrise budgétaire stricte, d'une recherche active de subventions et d'une sélection rigoureuse des projets.

La section d'investissement : des projets pour l'avenir

Contrairement aux dépenses récurrentes, cette section concerne les actions exceptionnelles et durables pour l'intérêt général. C'est la différence avec une entreprise privée qui fait des investissements pour amener une rentabilité sur certaines actions, la commune fait des investissements pour enrichir le patrimoine.

a) Dépenses d'investissement (662 307€)

- Remboursement d'emprunts (100 000 €) ;
- Investissements (468 123,95 €) : acquisitions de matériel, travaux, etc.

b) Recettes d'investissement (662 307€)

- Subventions (236 000 €) ;
- FCTVA et TLE (53 000 €) ;
- Virement de la section de fonctionnement (13 400 €) ;
- Produits de cession (6 000 €)

Le **budget 2026**, est un budget transitoire, qui permet d'assurer une continuité tout en préparant l'avenir. La **concertation**, la **maîtrise des dépenses** et la **recherche de subventions** restent les piliers de cette approche.

Les projets 2026 sont issus :

de reste à réaliser engagés sur l'année 2025 qui se finalisent sur l'année 2026,

de projets en lien avec les obligations réglementaire

des projets en lien avec la stratégie municipale :

- Préserver le cadre de vie ;
- Placer l'enfance et la jeunesse au cœur des priorités ;
- Protéger l'environnement ;
- Renforcer l'attractivité ;
- Garantir la solidarité.

Liste des projets investissements/fonctionnement

Environnement

Cereg étude des 4 ravins	16 980,00 €	
ONF Diagnostic OLD	12 360,00 €	2 500,00 €
Buech Jardins Partagés	7638,00 €	
Création des jardins partagés	10 500€	

Santé

Aménagement cab Médical	93 160,95 €	46 500,00 €
MO Architecte Cabinet Médical	6 360,00 €	
Cabinet médical mobilier	6 000,00 €	
CSPS Cabinet étude Brachet	2340,00 €	
Cabinet de recrutement - Médecin -	9 700,00 €	

Sécurité

Vidéo protection	139 490,40 €	101 087,00 €
Sécurisation barrière aire pique-nique RN 85	1 387,60 €	
Sécurisation routière - subvention amende police	2 000,00 €	800,00 €
Pont Bléone reprise du revêtement	2 000,00 €	

Alarme PPMS + Salle des sports	900,00 €
Alarme cours de l'école	200,00 €
caméra piéton Police Municipale	600,00 €
Poteau incendie Impasse des Roseaux	4 400,00 €
Prévention sanitaire : lutte pigeons	4 000,00 €
Prévention sanitaire Bureau Véritas Contrôle qualité de l'air école	1 640,00 €

Entretien infrastructures communales

Ecole élémentaire - Fenêtre bureau directrice	3 549,00 €	
Toitures foyer + école	150 000,00 €	71 795,00 €
Conformité chaudières	3 886,30 €	
Climatisation salle Bergeroux	25 000,00 €	5 168,00 €
Cimetière	1 260,00 €	
Mise en conformité électrique Mairie	17 000,00 €	
Sécurisation bâtiments 1er tranche	12 500,00 €	
Sécurisation bâtiments service technique	2 000,00 €	
conformité ascenseur	2 000,00 €	
Travaux co propriété Auzet/commune (contentieux)	13 000,00 €	

Matériel et équipement

Mobilier scolaire	522,94 €
Aménagement plonge cantine	1 500,00 €
Matériel ST dont broyeur, tronçonneuse	3 000,00 €
Complément logiciel comptable Chorus Pro	1 500,00 €
Logiciel Aiga Club Jeunes avec formation	4 000,00 €
Application gestion fiche travaux / service technique	6 300,00 €
Barbecue de l'espace multiactivités	1 500,00€
Bancs pour le boulodrome	2 000,00€

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		2 422 651.65	Recettes de fonctionnement		2 422 651.65
Chapitre			13 Atténuation de charges		31 500.00
11 Charges à caractère général		770 151.65	70 Produits de services		240 820.00
12 Charges de personnel		1 299 000.00	73 Impôts et taxes		195 657.33
14 Atténuation de produits		5 000.00	731 fiscalité locale		1 024 000.00
65 autres charges gestion courante		182 800.00	74 Dotations et participations		540 250.00
66 Charges financières		31 100.00	75 Autres produits gestion courante		139 800.00
67 Charges exceptionnelles		500.00	76 Produits financiers		0.00
68 Dotation aux provisions		110 000.00	77 Produits exceptionnels		0.00
22 Dépenses imprévues fonctionnement		0.00	78 Reprises sur amortissement		0.00
23 Virement à la section d'investissement		13 400.00	42 opération d'ordre entre section		0.00
42 opération d'ordre entre section		10 700.00			
			report solde exécution 2025		250 624.32

SECTION INVESTISSEMENT

Montant total dépenses investissement		662 307.00	Montant total recettes investissement		662 307.00
13 subventions d'investissement		0.00	10 dotation fonds divers et réserves		53 000.00
15 Provisions pour risques et charges		0.00	1068 Affectation résultat		339 707.00
16 Remboursement d'emprunts		103 500.00	13 subventions d'investissement		236 000.00
18 Compte de liaison		0.00	16 emprunts et dettes assimilées		3 500.00
19 différences sur réalisation d'immobilisations		0.00	21 immobilisations corporelles		0.00
20 Immobilisation incorporelles		40 040.00	22 immobilisations reçues en affectation		0.00
21 Immobilisation corporelles		468 123.95	23 immobilisation en cours		0.00
10		0.00	45 participations et créances rattachées		0.00
22 Immobilisation reçues en affectation		0.00	27 opérations sous mandat		0.00
23 Immobilisation en cours		0.00	28 amortissement des immobilisations		0.00
26 Participation et créances rattachées		0.00	21 virement de fonctionnement		13 400.00
45 opérations sous mandats		0.00	024 produits des cessions		6 000.00
40 opération d'ordre entre section		0.00	040 opération d'ordre entre section		10 700.00
41 opérations patrimoniales		0.00	041 opération d'ordre patrimoniale		0.00
45 total des opérations pour compte tiers		0.00			
report solde exécution 2025		50 643.05	report solde exécution 2025		0.00

M. Varcin souhaite faire 2 remarques :

- le FCTVA ne récupère qu'une partie de la TVA. Mme le Maire confirme et fait part d'une évolution sur le mandat précédent, puisqu'ont été ajoutés aux articles éligibles 2 articles de fonctionnement.

- En ce qui concerne la démonstration historique, le pont a été construit en 1775, et il tient toujours.

M. Chatard précise qu'il s'abstiendra sur le vote du budget, comme il s'est abstenu sur le vote des indemnités, ce n'est pas qu'il soit contre les indemnités des maires, mais il trouve que la répartition n'est pas égalitaire. L'enveloppe de 200 000 € est très importante et on pourrait faire des économies.

Madame le Maire précise qu'on ne va pas refaire le débat sur les indemnités, 200 000 € n'est pas le bon chiffre mais tient compte de la remarque.

M. Chatard souhaite avoir des précisions sur 2 articles, juste deux trois interrogations, il n'y a aucune critique. Il reconnaît tout à fait le travail de fourmi, précis et conséquent qui est réalisé pour le budget. Il n'y a aucun souci, il n'y a aucune critique là-dessus :

- le 6261 10000 €. Mme le Maire répond que ce sont les frais d'affranchissement parce que nous communiquons énormément vis-à-vis de nos administrés et effectivement, les frais d'affranchissement sont importants.

- le 6288 : autres services extérieurs : ce sont tous les prestataires pour le Club Jeunes, les écoles, le marché de Noël,...

Voté par 17 voix POUR et 1 abstention.

Mme le Maire remercie les élus pour le travail intensif depuis leur arrivée parce que le conseil a voté dans un temps contraint le budget pour 2026, certes, comme toutes les communes. Le conseil a voté un budget qui n'amènera pas forcément beaucoup de décisions modificatives. Les élus ont fait un travail exceptionnel. Mme le Maire tient à remercier les élus, ainsi que les services pour avoir aussi permis de budgétiser les devis et, tout particulièrement la Directrice Générale des Services pour son expertise et la construction de ce budget.

Un grand merci à tous, merci Laure, merci aux élus, merci aux services. Merci à tous. (Applaudissements)

POINT N°6 : SUBVENTION CCAS

Mme le Maire propose de voter une subvention de 15000€ au CCAS

M. Chatard a constaté que l'excédent 2025 était de 15023€, et demande pourquoi la subvention 2025 était de 30000€. Mme le Maire répond que certaines des actions du CCAS ont été subventionnées par des associations, ce qui a fait des économies ; et 2 actions prévues n'ont pas été réalisées, donc cette somme est reportée. Pas d'inquiétude, le budget du CCAS est préservé.

Voté à l'unanimité.

POINT N°7 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Gilles GONCALVES présente les subventions demandées par les associations.

La municipalité mesure pleinement l'importance du rôle essentiel que jouent les associations dans la vie de notre village. C'est pourquoi, cette année encore, la commune de Malijai est fière de soutenir leurs actions, qui contribuent activement à la richesse et à la vitalité de notre territoire.

Nous réaffirmons notre engagement à accompagner et soutenir les associations dans la conduite de leurs activités et de leurs projets. Il nous tient particulièrement à cœur de préserver cette proximité, en apportant un appui logistique et en maintenant l'attribution de subventions, accordées selon une grille de critères d'évaluation.

Nous adressons nos sincères remerciements à l'ensemble des bénévoles et responsables associatifs, dont l'engagement et l'énergie font vivre le tissu local avec passion et générosité.

Concernant l'année 2026 :

- Une nouvelle association de parents d'élèves, Les Petits Malijaiens, est actuellement en cours d'inscription.
- Le GAM devrait reprendre ses activités de danse à la rentrée.
Nous leur souhaitons pleine réussite dans leurs projets.

Par ailleurs :

- Le CAC et Malij'Gym ont fait le choix de ne pas solliciter de subvention cette année.
- Deux associations n'ont pas retourné leur dossier malgré une relance : Team Mic Eternia et Léa Lumés.
- Quatre demandes de subvention n'ont pas été retenues, soit en raison d'un manque d'intérêt général, soit d'une absence d'activité sur la commune : la Compagnie ZEC, RHDE, Lieutenants de Louvèterie 04 et TRACS.
- Les Mains Agiles : la demande de subvention exceptionnelle n'a pas été retenue, le projet ne correspondant pas aux statuts de l'association.
- La Boule Malijaienne : pas de subvention exceptionnelle, mais une subvention globale intégrant l'ensemble de ses besoins.
- Football Club Malijai : la subvention prend en compte l'équipe senior, susceptible d'évoluer en division supérieure la saison prochaine.
- Karaté Club : une demande de subvention exceptionnelle de 11 625 € pour cinq projets a été déposée ; un seul projet a été retenu, concernant une formation pour les encadrants, à hauteur de 450 €.

Ces décisions s'inscrivent dans une volonté de gestion rigoureuse, équitable et transparente des deniers publics, tout en maintenant un soutien fort au dynamisme associatif local.

M. Jean-Christophe REYNIER-MONTLAUX quitte l'assemblée pour le vote de la subvention du Club de tennis.

ASSOCIATIONS	subv 2026 demandées	subv excep 2026 demandées	subv 2026 proposée	subv excep 2026 proposées	Vote
Les petits malijaiens					Unanimité
Association du Patrimoine	1200		1200		Unanimité
Médiathèque	2000		2000		Unanimité
Comité des fêtes	6000		6000		Unanimité
Les mains agiles	1000	500	300	0	Unanimité
Reconstitution Historique Divers Epoque	350		0		Unanimité
La boule malijaienne	3000	1000	3000	0	Unanimité
football Club Malijai	7000		6000		Unanimité
Karaté club	5000	11625	2000	450	Unanimité
Malijai rando	700		600		Unanimité
Société de chasse la Diane	1500		1500		Unanimité
Sweet Om	100		100		Unanimité
Team rallye passion	1500		1000		Unanimité
Tennis club	4000		4000		Unanimité
Compagnie ZEC	6000		0		Unanimité
amicale pompiers	2500		2500		Unanimité
Amicale du Personnel	1800		1500		Unanimité
C Reymond (foyer)	500		500		Unanimité
C Reymond (sports)	550		500		Unanimité
FNACA	150		150		Unanimité
tour des communautés des communes	600		600		Unanimité
La Cistude	500		400		Unanimité
Graines de culture					Unanimité
					Unanimité
Lieutenants de l'ouvèterie 04	convenance		0		Unanimité
TRACS	convenance		0		Unanimité
	39950	13125	33850	450	

POINT N°8 : DESIGNATION D'UN GARANT SUPPLEMENTAIRE COUPES DE BOIS.

Madame le Maire rappelle que lors du dernier conseil, il a été désigné 4 garants

- Stéphane MUNOZ
- Thierry DURAND
- José PIERRE
- Hervé AILLAUD

Elle propose de rajouter Thierry REYNIER

Voté à l'unanimité.

POINT N°9 : RESSOURCES HUMAINES : CDD ADJOINT D'ANIMATION

Madame le Maire propose de renouveler le poste de 2ème animateur pour le Club Jeunes sous la forme d'un CEE rémunéré à 75€ brut/ jour, pour les vacances scolaires de l'année 2026.

Voté à l'unanimité.

POINT N°10 : RESSOURCES HUMAINES : CONTRATS DE REMPLACEMENT

Madame le Maire explique qu'il s'agit de l'autoriser à recruter des agents contractuels de remplacement dans les conditions fixées par l'article L332-13 du Code général de la fonction publique, pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles dans les cas suivants :

1° Autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ;

2° Indisponibles en raison :

- a) D'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois ;
- b) D'un congé régulièrement accordé en application du présent code ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels territoriaux.

Le contrat est conclu pour une durée déterminée. Il peut prendre effet avant le départ de l'agent faisant l'objet du remplacement.

Le contrat peut être renouvelé par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

Voté à l'unanimité

POINT N°11 : RESSOURCES HUMAINES : CONTRATS ETE SERVICE TECHNIQUE

Comme chaque année, Madame le Maire propose de créer 2 emplois d'été au service technique, du 1^{er} au 31 juillet et du 1^{er} au 31 août.

Voté à l'unanimité

POINT N°12 : AVENANT PEDT

Madame le Maire explique que le SDJES propose de renouveler le PEDT pour 1 an, soit jusqu'en septembre 2026, car la période électorale n'a pas permis aux services préfectoraux de valider le renouvellement.

Voté à l'unanimité.

POINT N°13 CLUB JEUNES : DEMANDE DE SUBVENTION SEJOURS

M. Samuel HOLIET expose que le club Jeunes envisage de réaliser 2 séjours cette année

- En été, séjour nature à Majastres coût : 2176 €
- En décembre pour la fête des Lumières à Lyon, coût 2965.64 €

Il propose de solliciter une subvention pour financer ces séjours selon les plans de financement ci-joint :

- Séjour Majastres

Dépenses		Recettes	
Hébergement	250 €	Participation familles 20€/j (16 pers)	1600 €
Transport	1010 €	Subventions	400 €
Nourriture 10€/5j/19pers	950 €	Participation de la commune	176 €
Total	2176 €	Total	2176 €

- Séjour Lyon

Dépenses		Recettes	
Hébergement	638,64 €	Participation familles 20€/j (12 pers)	520 €
Transport jusqu'à Lyon	1786 €	Subventions	1500 €
Transport en commun	107 €	Participation de la commune	945.64 €
Nourriture	434 €		
Total	2965,64 €	Total	2965.64 €

Désormais, les demandes de subvention se font sur le site démarches simplifiées, et un comité réunissant les différents partenaires décide auprès de quel fond la subvention est sollicitée.

Voté à l'unanimité

POINT N°14 : AVIS SUR DEMANDE CONCERNANT LA LICENCE 4

Mme Lemonier, propriétaire du Bar Napoléon, loue la licence 4 de la commune depuis le 1^{er} décembre 2017. Elle souhaite vendre son établissement, et demande un engagement de la commune à continuer la location à son acquéreur.

Madame Lemonier est liée par un contrat de location qui prendra fin à la vente de l'établissement.

Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour étudier tous les projets des éventuels acquéreurs, dans le cadre réglementaire.

M. Chatard remarque que ce qu'il faut savoir, c'est si le conseil municipal veut continuer à louer la licence. Madame le Maire rappelle le soutien de la commune aux commerçants malijais par différentes actions (panneau aire de camping-cars, panneaux à l'entrée de la commune, publication nouveaux commerçants dans le Perussier, prêt de matériel, achats (environ 8000 € en 2025). Donc nul doute de la volonté de la commune d'aider les commerçants, mais dans un cadre réglementaire.

Madame le Maire réitère sa demande : est-ce que le conseil municipal est favorable à une rencontre avec le futur acquéreur pour étudier sa demande.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que le futur acquéreur sera reçu afin qu'il présente son projet, et que la location de la licence 4 sera acceptée en fonction du projet et de l'équité des potentiels demandeurs.

POINT N° 15 : CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS

M. Gilles GONCALVES propose de reconduire la convention avec 30 Millions d'amis pour la stérilisation de 30 chats errants pour un montant de 1650 €. L'association devrait prendre en charge intégralement le coût de la stérilisation en 2026.

Voté à l'unanimité.

POINT N° 16 : MODIFICATION COPROPRIETE AVENUE ARTHUR ROUX.

Madame le Maire rappelle que la commune est copropriétaire du bâtiment sis avenue Arthur Roux avec M. Mathieu Auzet, suite à son acquisition auprès du SMAB en 2021.

Celui-ci souhaite faire une modification de la répartition de son bien, afin d'en vendre une partie. Cette modification n'impacte pas la répartition de la quote-part avec la commune.

Madame le Maire propose de donner un avis favorable à cette modification, et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires.

Voté à l'unanimité

M. Chatard souhaite poser quelques questions :

- Concernant les moustiques : y a-t-il des projets,

Mme le Maire explique que cette problématique a été travaillée à plusieurs niveaux, avec les communes alentour, avec l'ARS. Le traitement par hélicoptère n'est plus possible, et pour rappel le dernier passage avait

couté 75000 €. En 2025, la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban a mené une opération de faucardage, c'est-à-dire écarter les roseaux pour diminuer le nombre de larves.

L'ARS a été très claire, il faut que chacun ait des gestes de prévention comme éviter l'eau stagnante. On ne peut plus répandre des produits phytosanitaires.

- Concernant l'agence postale, y a-t-il une date d'ouverture prévue ?

Mme le Maire répond qu'il reste un petit souci technique donc septembre

- concernant le cabinet médical :

Mme le Maire explique que le chantier n'est pas encore complètement réceptionné. Il y a quelqu'un intéressé pour février 2027. Les recherches sont toujours menées en lien avec l'ARS et les maisons de santé de Château-Arnoux Saint-Auban et Les Mées.

La Séance est levée à 20 H 10

=====

La Présidente de Séance
Mme Sonia FONTAINE
Maire



Le Secrétaire de Séance
M. Samuel HOLIET
Adjoint au Maire

